

# COMMISSION ECB DU CNPN du 17 décembre 2020

## Avis sur le PNA en faveur du vautour moine (*Aegypius monachus*) 2021-2030



Le rapport d'action du PNA Vautour moine prévu pour les 10 prochaines années est considéré de grande qualité tant dans sa présentation que son contenu grâce notamment aux aspects développés sur :

- le caractère international du plan avec des liens soutenus avec les interlocuteurs espagnols notamment,
- les interactions des individus avec les populations des Causses, des Baronnies, du Verdon et d'Espagne,
- la poursuite et amélioration des suivis des populations nécessaires pour mesurer l'efficacité des actions menées,
- la préservation des sites de reproduction, des places d'alimentation (charniers) et de la dynamique encore positive des populations françaises de façon à ce que des échanges d'individus puissent s'effectuer entre les différentes populations européennes,
- la prévention et la réduction des facteurs de mortalité d'origine anthropique...
- la diversification des sources de nourriture et leur accessibilité,
- l'amélioration de l'acceptation locale de ces vautours devant leur confusion avec d'autres rapaces et, la valorisation du rôle de ces nécrophages dans les écosystèmes, notamment sanitaire, par une communication ciblée sur les professionnels de l'élevage et les scolaires, ainsi que les populations locales.

### **Les questions ont porté sur les points suivants :**

- l'acceptation sociale difficile et le ressenti de certains professionnels de l'agriculture et des partenaires siégeant au sein du Parc National des Cévennes, alors que les agents du parc sont très investis dans le programme de restauration. Comment convaincre que les rares cas de prédation s'exercent sur des animaux agonisants et non sur des animaux sains ?

- l'usage, semble-t-il inapproprié et ambigu, des termes « couples territoriaux » et couples « reproducteurs », les premiers désignant en fait des couples se reproduisant réellement et les seconds, des couples occupant une aire mais sans se reproduire, les deux pouvant défendre un espace plus ou moins variable autour du nid, ce qui peut n'être qu'une distanciation sociale sans véritable territorialité (laquelle implique un comportement agressif excluant systématiquement les autres Vautours moine d'une zone strictement délimitée géographiquement). Mieux vaudrait donc parler pour les seconds, de couples cantonnés ou appariés et pour les premiers, de couples reproducteurs. À ce sujet, il serait opportun d'étudier sur les sites de reproduction l'évolution des rapports agonistiques entre les couples (et les congénères en général) et de repréciser la notion même de territorialité chez cette espèce semi-coloniale,

- l'acceptation des vautours par certains éleveurs ovins locaux, partenaires des plans d'actions, et le rejet de responsables dans les instances et syndicats professionnels ; ne faudrait-il pas programmer une étude sur la valorisation économique de ces équarrisseurs naturels et de l'attrait qu'ils constituent en matière d'écotourisme, d'économie circulaire et de développement durable ?

- Il faudrait informer les promoteurs de l'énergie éolienne en amont des projets sur les incompatibilités d'installation des parcs dans certains secteurs à risques, notamment au cœur des domaines vitaux actuels et futurs prévisibles (et obtenir que l'administration fasse respecter cette interdiction), et les exigences écologiques des vautours en général ?

- la contamination et la bio-concentration par le plomb et autres xénobiotiques présents sur les proies des vautours constituent une menace potentielle à surveiller.

**Le CNPN adopte à l'unanimité le PNA Vautour moine sur la période 2021-2030 tel que présenté avec la prise en compte des remarques énoncées.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel METAIS'.

**Michel METAIS**  
Président de la Commission ECB